

MMPH - Contacts, documents et démarches

Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap

Lotissement Dillon Stade
1 rue Georges Eucharis
Espace Pythagore
97200 FORT DE France
Lundi au jeudi 8H00-12H00

Coordonnées :
Tél : 0596 70 09 95
Fax : 0596 74 01 06
contact@mdph972.fr

Votre demande en ligne

En ligne faites votre demande sur <https://www.mmph.fr/> à droite cliquez sur

Accueil Décentralisé de 8h00 à 12h00
Mardi : Sous-préfecture de Trinité : 0596 58 21 13

La demande doit être obligatoirement constituée :

- [Du Formulaire de demande, Cerfa Numéro N° 15692*01](#)
- [Du Certificat médical, Cerfa Numéro N° 15695*0](#)

Notice explicative pour remplir le formulaire :

<https://mdph972.fr/telechargement/notice-20explicative.pdf>

GEVASCO 1^{ère} demande en vue d'un dépôt de dossier à la MMPH

A remplir lors d'une équipe éducative dans l'établissement - à joindre au dossier MMPH.

Le parent sollicite une équipe éducative auprès du chef d'établissement.

- ✓ https://www.cnsa.fr/documentation/formulaire_1redemande_interactif.pdf

GEVASCO renouvellement

Le professeur principal en concertation avec l'équipe éducative de la classe de l'élève rempli le formulaire qui est complété lors d'une Equipe de Suivi de Scolarisation par l'enseignant référent. A joindre au dossier MMPH pour la demande de renouvellement.

- ✓ [Formulaire GEVASCO renouvellement](#)

Lors du dépôt de dossier à la MMPH, **un accusé de réception** vous sera remis si votre dossier est complet, il atteste de votre dépôt de dossier, un numéro vous est attribué qui vous servira pour suivre l'avancée de votre dossier.

ESS - Equipe de Suivi de Scolarisation

Références : Loi n° 2005-102 du 11-02-2005 / Décret n° 2005-1752 du 30-12-2005 / Circulaire n° 2006-126 du 17-08-2006 / Art 2.3 :

« L'équipe de suivi de la scolarisation est réunie par l'enseignant référent en tant que de besoin mais au moins une fois par an ... dans l'établissement scolaire de référence de l'élève ».

Mme Rose-Hélène VICTOIRE, Enseignante Référente pour la Scolarisation des élèves Handicapés - rhvictoire@gmail.com

CPE RSJ, Mme LONGIN
Janvier 2023

MMPH - Contacts, documents et démarches

Contacts

- ✓ Pour demander une copie de la notification MMPH et/ou demander le PPS : **Projet Personnalisé de Scolarisation (une copie est à remettre au collègue).**

Noter dans le mail : le numéro de dossier MMPH en précisant nom-prénom-date de naissance

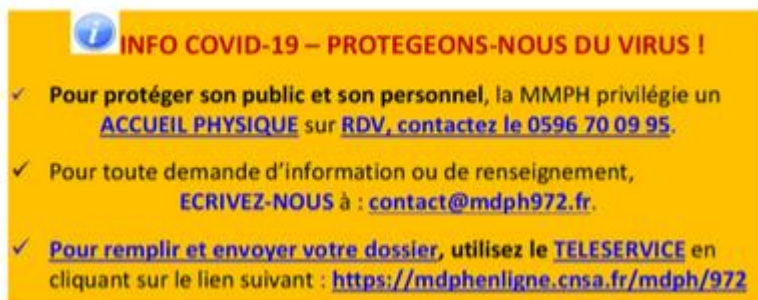
contact-polejeune@mmph.fr

Le Projet Personnalisé de Scolarisation est un document qui doit être demandé à la MMPH et il devra être transmis au collègue. Il sert à définir les besoins particuliers de votre enfant au cours de toute sa scolarité. Grâce à ce document, le collègue formalise par écrit les aménagements dans un document appelé « Mise en œuvre du PPS ». C'est un outil rédigé par l'équipe pédagogique en vue d'explicitier toutes les dimensions de la scolarisation de l'élève. Une fois rédigé, le document est proposé à la signature des différents professionnels partenaires et des parents.

- ✓ Pour demander le MPA (**Matériel Pédagogique Adapté**) : **ordinateur/logiciels**

Au rectorat - Scanner la notification d'attribution du MPA et préciser dans le mail Nom-Prénom-Date de naissance de l'élève

roland.christophe1@ac-martinique.fr



INFO COVID-19 – PROTEGEONS-NOUS DU VIRUS !

- ✓ Pour protéger son public et son personnel, la MMPH privilégie un **ACCUEIL PHYSIQUE** sur **RDV**, contactez le **0596 70 09 95**.
- ✓ Pour toute demande d'information ou de renseignement, **ECRIVEZ-NOUS** à : **contact@mdph972.fr**.
- ✓ Pour remplir et envoyer votre dossier, utilisez le **TELESERVICE** en cliquant sur le lien suivant : **<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/972>**